

# ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

WT/DS248/20  
WT/DS249/14  
WT/DS251/15  
WT/DS252/13  
WT/DS253/13  
WT/DS254/13  
WT/DS258/17  
WT/DS259/16  
16 décembre 2003  
(03-6614)

---

## ÉTATS-UNIS – MESURES DE SAUVEGARDE DÉFINITIVES À L'IMPORTATION DE CERTAINS PRODUITS EN ACIER

Rapport de l'Organe d'appel et rapports du Groupe spécial

*Dispositions prises par l'Organe de règlement des différends*

À sa réunion du 10 décembre 2003, l'Organe de règlement des différends a adopté le rapport de l'Organe d'appel intitulé *États-Unis – Mesures de sauvegarde définitives à l'importation de certains produits en acier* (WT/DS248/AB/R, WT/DS249/AB/R, WT/DS251/AB/R, WT/DS252/AB/R, WT/DS253/AB/R, WT/DS254/AB/R, WT/DS258/AB/R, WT/DS259/AB/R) et les rapports du Groupe spécial (WT/DS248/R, WT/DS249/R, WT/DS251/R, WT/DS252/R, WT/DS253/R, WT/DS254/R, WT/DS258/R, WT/DS259/R) modifiés par le rapport de l'Organe d'appel. Les rapports du Groupe spécial sont à rapprocher de celui de l'Organe d'appel.

---